Ville de PIERREFEU-du-VAR
Police Municipale
20, rue Jules-FAVRE - 83390 PIERREFEU-du-VAR
Tel. : 06.17.37.22.58. – courriel : ar.municipal@pierrefeu-du-var.fr

DEMANDE de PERMISSION d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dossier suivi par : ……..

1) DEMANDEUR

- **Entreprise ou particulier :**

Nom : ……..

Nom du responsable : ……..

N° SIRET : ……

Adresse : ……..

……

……

Tél : ……/……/……/……/…… Fax : …/……/……/……/……

Courriel : …… @……..

- **Pour le compte de (Prestataire ou Particulier) :**

Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

……

……

Tél : ……/……/……/……/…… Fax : …/……/……/……/……

Courriel : …… @……..

2) ADRESSE DU CHANTIER

……

……

……

83390 PIERREFEU-du-VAR

3) DATES D'INTERVENTION ENVISAGEES

- Journée : le ……/……/…… de ……h…… à …… h ……
- Période : du ……/……/…… au ……/……/…… inclus

Ville de PIERREFEU-du-VAR
Police Municipale
20, rue Jules-FAVRE - 83390 PIERREFEU-du-VAR
Tel. : 06.17.37.22.58. – courriel : ar.municipal@pierrefeu-du-var.fr

4) OBJET DE LA DEMANDE / NATURE DES TRAVAUX

…….

…….

5) DEMANDES PARTICULIERES SELON l'EVOLUTION DU CHANTIER (cf. tarifs d'occupation)

- Réservation de places de stationnement pour le chantier : OUI / NON
    - Si OUI : nombre de places : ……
- Restriction de la circulation automobile et piétonne aux abords du chantier :
    - Circulation alternée : OUI / NON
    - Circulation interdite : OUI / NON

ATTENTION : La pose des panneaux de signalisation réglementaires interdisant le stationnement des véhicules est à la charge du permissionnaire, et doit être effective **au minimum sept (7) jours pleins** avant la date d'intervention. La mise en place et le maintien de la signalisation indiquant les différentes restrictions de circulation et de stationnement durant le chantier sont à la charge de l'intervenant.

6) TARIFS D'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Délibération n°DEL-09-11-2022 en date du 15/11/2022– Tarifs des droits d'occupation du domaine public et privé de la commune, des droits de place et du matériel communal

- commerçants ambulants avec branchement électricité :
    - Somme due : 45 € / jour x …… jours = ……€

Coordonnées de la personne en charge du paiement :

Nom : …….

Date et Lieu de naissance : …….

Adresse personnelle : …….

…….

Numéro de téléphone personnel : ……/……/……/……/……

Courriel personnel : …… @……

7) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

…….

…….

…….

…….

…….

…….

Ville de PIERREFEU-du-VAR
Police Municipale
20, rue Jules-FAVRE - 83390 PIERREFEU-du-VAR
Tel. : 06.17.37.22.58. – courriel : ar.municipal@pierrefeu-du-var.fr

En cas d'accord de la Municipalité, cette demande de permission fera l'objet d'un arrêt municipal rédigé par le service de Police municipale, valable uniquement pour le jour ou la période demandée par le pétitionnaire. Elle devra être renouvelée en cas de prolongation ou report de l'objet de la demande.
Le pétitionnaire s'engage à se conformer à tous les règlements et textes en vigueur liés à l'occupation du domaine public.
Le pétitionnaire s'engage à régler les droits de places dans un délai de 30 jours après la date de réception de l'Avis de somme à payer émis par les services du Trésor public via le service Financier de la Ville de PIERREFEU-du-VAR.
Les personnels intervenants ne devront gêner la circulation des piétons et des véhicules qu'au minimum nécessaire, tenir en parfait état de propreté les caniveaux ainsi que les abords de leur chantier, et restent seule responsable de tout incident ou accident pouvant survenir durant leurs interventions.

Toute demande devra parvenir à la Police Municipale, dix (10) jours avant la date prévue de l'opération.

Déposé / transmis le ……/……/……

Nom et signature du demandeur
M. ou Mme ……

Protection des données
Les informations personnelles utilisées par la mairie de PIERREFEU-du-VAR ont pour finalités la rédaction d'un arrêté municipal permettant une occupation du domaine public à titre précaire et révocable. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées sont communiquées uniquement à la Police municipale. Les données sont supprimées au terme de ladite autorisation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la police municipale par courriel à l'adresse suivante : pm@pierrefeu-du-var.fr
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : SICTIAM dpo@sictiam.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL